

## **QUALITÉ DE L'AIR**

### **Épisode de pollution atmosphérique par les particules fines (PM<sub>10</sub>) en Ille-et-Vilaine : déclenchement de la procédure d'alerte**

**En raison d'une dégradation de la qualité de l'air ambiant, indiquant un niveau élevé de particules fines (PM<sub>10</sub>), la procédure d'alerte est activée pour l'ensemble du département, ce jeudi 07 septembre 2023.**

**Cet épisode de pollution est imputable à la combinaison de conditions météorologiques favorables à l'accumulation de polluants dans l'atmosphère avec un panache de poussière en provenance du Sahara dégageant une très grande quantité de particule dans l'air.**

Au regard du dépassement des seuils fixés par les réglementations françaises et européennes et afin de protéger les breilliens, le préfet d'Ille-et-Vilaine a pris un arrêté mettant en place des mesures réglementaires visant à limiter l'épisode de pollution, en complément des recommandations sanitaires et comportementales.

À compter de 16h, ce jeudi 07 septembre 2023, la vitesse maximale autorisée sur l'ensemble du réseau routier 2\*2 voies du département est abaissée de 20 km/h :

- 130 → 110 km/h (autoroute)
- 110 → 90 km/h (voies rapides)

Cette mesure est affichée sur les panneaux à messages variables disponibles. Des contrôles de vitesse seront réalisés sur les axes concernés. Cette mesure réglementaire visant à limiter l'épisode de pollution est applicable jusqu'à demain, vendredi 08 septembre 2023 à 16h et pourrait être prolongée, si nécessaire. Si l'épisode venait à s'intensifier dans les prochains jours, de nouvelles mesures réglementaires pourraient être mises en place, tel le dispositif de circulation différenciées des véhicules. Pensez à vous doter d'une vignette Crit'Air : [www.certificat-air.gouv.fr](http://www.certificat-air.gouv.fr)

#### **Plus d'information :**

- Pour prendre connaissance de l'évolution de l'épisode, rendez-vous sur le site de [www.airbreizh.asso.fr](http://www.airbreizh.asso.fr)
- Pour plus d'information sur les recommandations sanitaires, rendez-vous sur le site de [www.bretagne.ars.sante.fr](http://www.bretagne.ars.sante.fr)
- Les sites des Associations agréées pour la surveillance de la qualité de l'air (AASQA), agences régionales de santé (ARS)
- Le site des services de l'État en Ille-et-Vilaine : [www.ille-et-vilaine.gouv.fr](http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr)

Rappel du dispositif de prévention des effets liés à la pollution atmosphérique. Deux niveaux de procédure peuvent être déclenchés :

- ◆ **procédure d'information-recommandation** qui permet d'informer la population de la survenue de l'épisode et de lui rappeler les recommandations
- ◆ **procédure d'alerte** qui permet la mise en place de mesures réglementaires pour réduire les émissions polluantes

#### **Annexes**

- Arrêté préfectoral du 07 septembre 2023 portant déclenchement d'une procédure d'alerte pour un épisode de pollution atmosphérique par PM<sub>10</sub>
- Recommandations sanitaires et comportementales lors d'une pollution atmosphérique